

Plaintes contre la police américaine : de la difficulté de signaler les faits

La méfiance contre les forces de police croît au sein de la population américaine, toutes origines ethniques confondues. Toutefois, elle est plus importante chez les "non-Blancs". Dans quelle mesure ces derniers peuvent-ils concrétiser ces plaintes au guichet d'un commissariat de police ? C'est ce que tente d'évaluer l'étude présentée ici.

Dans les différentes communautés de la Nation américaine, des affaires retentissantes comme celles de Rodney King et d'Amadou Diallo (voir encadrés pp. 72-73) renforcent la méfiance envers les responsables du maintien de l'ordre. Si cette méfiance a des racines profondes, elle varie selon les communautés, comme le montre une récente étude réalisée par le Service de statistiques reliées à la justice pénale et le bureau des Cops⁽¹⁾. Sur un total de douze villes étudiées⁽²⁾, le mécontentement global des Afro-Américains et des autres minorités raciales envers la police locale était plus de deux fois plus élevé que celui des Blancs (24 % des Afro-Américains et 22 % des autres minorités, contre 10 % des Blancs). Dans certaines villes, l'écart entre les groupes raciaux était assez faible – 3 % des Blancs et des Afro-Américains et 2 % des autres minorités exprimèrent leur mécontentement à Madison. Cependant, dans d'autres villes comme Knoxville et Chicago, le degré de mécontentement des minorités envers la police locale était approximativement trois à quatre fois plus élevé que celui des Blancs (9 % des Blancs et 37 % des Afro-Américains à Knoxville ; 31 % des Afro-Américains, 33 % des autres minorités et 11 % des Blancs à Chicago)⁽³⁾. D'autres signes de méfiance des citoyens à l'égard des services de maintien de l'ordre ont été mis à jour par un sondage réalisé par *The National law journal* et un cabinet-conseil juridique, DecisionQuest. Il en ressort que les Américains sont de plus en plus méfiants envers les policiers, les Afro-Américains et les Hispano-américains témoignant d'un degré de méfiance double de celui des Blancs (52 % des Afro-Américains, 54 % des Hispano-Américains et 27 % des Blancs)⁽⁴⁾.

Si la méfiance est plus marquée au sein des minorités, les autres citoyens sont quant à eux de plus en plus informés de l'existence de plaintes pour conduite policière malhonnête, de par la forte médiatisation de certains procès et enquêtes. Suite à des émeutes comme celles qui ont eu lieu à Los Angeles après le passage à tabac de Rodney King, les questions sur la capacité des administrateurs de la police à contrôler le comportement des policiers se multiplient. La publicité autour du procès King et du scandale de la corruption du LAPD⁽⁵⁾ qui en découla a poussé des fonctionnaires locaux et fédéraux à examiner sérieusement les plaintes relatives au comportement policier. Un

par **Diop Kamau**,
doctorant,
université d'État
de Floride

1)- Respectivement, Bureau of justice statistics et Office of community-oriented policing services (service établi par le ministère de la Justice chargé de favoriser l'intégration des fonctionnaires de police à la vie des communes). [NDT] Voir S. K. Smith, G. Steadman et T. Minton, *Criminal victimization and perception of community safety in twelve cities, 1998*, Department of Justice, Washington (District of Columbia), 1999.

2)- Chicago (Illinois) ; Kansas City (Missouri) ; Knoxville (Tennessee) ; Los Angeles (Californie) ; Madison (Wisconsin) ; New York (New York) ; San Diego (Californie) ; Savannah (Géorgie) ; Spokane (Washington) ; Springfield (Massachusetts) ; Tucson (Arizona) ; et Washington (District of Columbia).

3)- Smith et al., *op. cit.*

4)- D. Rovella, "Criminal cases: poll elicits fear of rogue jury", *The National law journal*, 2 novembre 1998.

5)- Los Angeles police department, les services de police de la ville de Los Angeles. [NDT]

Rodney King

Interpellé par la police de la route de Los Angeles le 3 mars 1991, un conducteur noir du nom de Rodney King est sévèrement battu. L'extrême brutalité de ce "contrôle routier" est rapidement connue du monde entier, une chaîne de télévision locale ayant diffusé l'enregistrement de la scène par un vidéaste amateur. Toutefois, le 29 avril 1992, les quatre policiers sont acquittés. Le soir même, une série d'émeutes se déclenche dans les quartiers noirs de Los Angeles, que la stupeur embrase plusieurs jours durant. Plus de cinquante personnes y trouvent la mort, plus de deux mille sont blessées et une dizaine de milliers sont arrêtées. L'affaire Rodney King sert depuis d'exemple à chaque fois qu'est abordée, aux États-Unis et ailleurs, la question des stéréotypes racistes et la façon dont policiers, juges et citoyens les appréhendent.

La rédaction

6)- Police ayant compétence au niveau du comté de Los Angeles, et qui gère les services des prisons. [NDT]

étaient souvent maltraités et mal renseignés quand ils déposaient ce type de plainte. Des enquêtes portant sur les services de police de la ville de New York démontrèrent des problèmes similaires.

aspect du problème qui fit l'objet d'une grande attention était le processus par lequel les services de police rassemblent les informations relatives à ces plaintes.

Deux enquêtes sur le maintien de l'ordre à Los Angeles portaient sur les problèmes que rencontraient les citoyens quand ils tentaient de déposer une plainte ayant trait à un comportement policier. Le rapport de la commission Christopher sur le LAPD et le rapport de la commission Kolt sur le Los Angeles county sheriff's department⁽⁶⁾ établirent que les citoyens

Absence d'évaluation nationale

Le harcèlement ou d'autres formes de mauvais traitements envers des citoyens qui tentent de se plaindre d'un comportement policier soulèvent trois questions importantes. Premièrement, les citoyens sont-ils dissuadés de se plaindre en fonction de leur race ou classe sociale ? Deuxièmement, les criminologues et les chercheurs se sont-ils suffisamment penchés sur ce phénomène ? Et pour finir, comment les obstacles au dépôt de plainte affectent-ils le nombre total de ces plaintes ?

Il est difficile de dire dans quelle mesure les fonctionnaires de police font preuve de discrimination envers les membres de minorités qui tentent de signaler une inconduite policière illégale. Malheureusement, la police n'a pas suffisamment enquêté sur ce problème, et l'on dispose de peu de données au niveau national sur le nombre de personnes signalant des inconduites, ou sur la mesure dans laquelle ces personnes ont été découragées de porter plainte. À l'exception d'une enquête de l'Union américaine pour les libertés civiles datant de 1995 portant sur le LAPD, personne n'a mené d'évaluation complète et indépendante de la police pour déterminer quel accueil elle réserve aux citoyens quand ils tentent de se plaindre.

L'absence de mesures objectives pour jauger de façon générale l'étendue d'un problème constitue une barrière formidable pour comprendre l'ampleur de la résistance de la police par rapport aux plaintes des citoyens. Par conséquent, nous ne disposons, pour évaluer ces déficiences, que des chiffres fournis par la police. Les chercheurs doivent regarder au-delà des chiffres fournis par les fonctionnaires et trouver de nouveaux moyens d'examiner le problème.

Il n'existe pas de base de données nationale pour les plaintes à l'encontre de policiers, pas plus qu'il n'y a un format standard que les policiers doivent suivre pour recevoir les plaintes. Un citoyen pourrait se rendre à différentes juridictions de police dans un rayon de moins d'un mile et se voir donner des indications diamétralement opposées pour l'enregistrement d'une plainte. Pour obtenir des informations sur le traitement réservé par la police aux citoyens lorsqu'ils signalent une inconduite, le PCC (Police complaint center ; centre de plaintes contre la police), une organisation nationale à but non lucratif, a mené des enquêtes sur la façon dont les services de police recevaient ces plaintes. Les enquêteurs du PCC, qui se servaient de caméras cachées, contactaient des agents dans des postes de police et demandaient des renseignements sur la marche à suivre pour déposer une plainte contre des policiers. Les enquêteurs demandaient des informations sur la politique du service, l'enregistrement de la plainte et les méthodes d'enquête la concernant. Les cas décrits ci-dessous sont basés sur des données recueillies par des testeurs non blancs. Par ailleurs, des testeurs blancs participent aussi aux enquêtes, pour permettre de mesurer l'existence de disparités raciales dans les réactions des policiers.

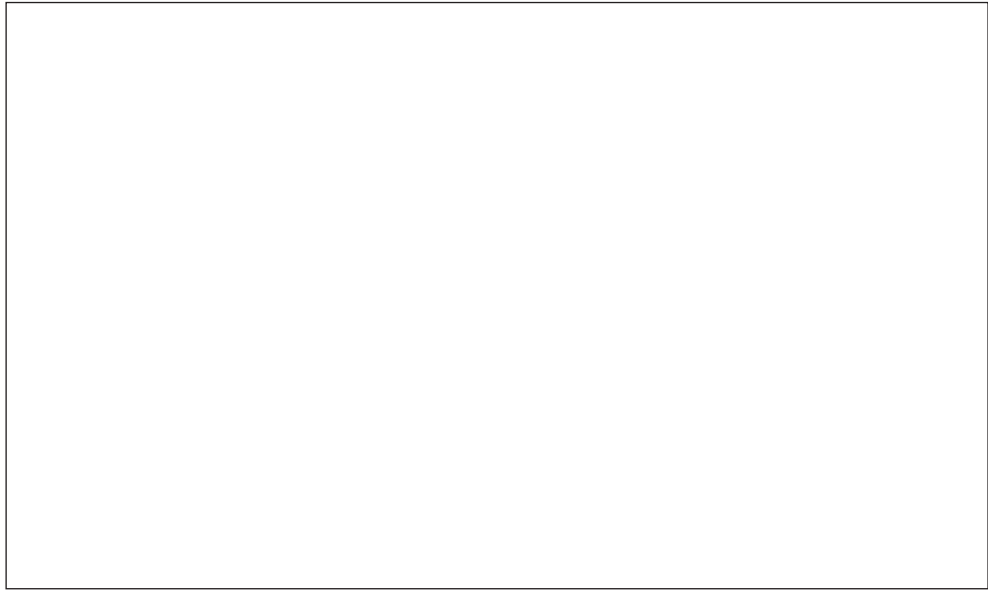
Le PCC a effectué une enquête de trois jours sur les procédures d'enregistrement des plaintes par la police d'État du Maryland (Maryland state police – MSP). Du 13 août 1999 au 15 août 1999 inclus, les enquêteurs travaillant pour le PCC se sont rendus dans six locaux différents de la police d'État du Maryland. Trois personnes se chargeaient de l'analyse des procédures de réception des plaintes à la MSP. Tous les trois étaient des hommes, deux d'entre eux étaient hispano-américains, l'autre était afro-américain. Les enquêteurs pénétraient dans un poste de la MSP et se renseignaient sur la marche à suivre pour déposer une plainte contre un policier. Ils demandaient également si le service disposait d'un formulaire de plainte qu'ils pouvaient remplir. À chaque visite, le policier qui répondait aux questions de l'enquêteur sur les procédures de plainte était évalué en fonction de son degré de professionnalisme et de son type de

Il est difficile de dire dans quelle mesure les fonctionnaires de police font preuve de discrimination envers les membres de minorités qui tentent de signaler une inconduite policière.

Amadou Diallo

Né au Libéria, Amadou Diallo meurt à vingt-trois ans sous le feu de la *Street crime unit* de New York. Dans la nuit du 4 février 1999, quartier du Bronx, quatre officiers blancs en civil tirent quarante et une balles en direction du jeune homme, dont l'attitude aurait été "suspecte". Un an plus tard, à l'issue d'un procès délocalisé dans la petite ville blanche d'Albany, les policiers sont acquittés par un jury composé de quatre Noirs et de huit Blancs. Deux mille personnes protestent le dimanche suivant devant le siège des Nations unies à New York, mais le Bronx reste calme. Devant une Amérique rendue perplexe par tant de clémence judiciaire, le président Bill Clinton déclare alors : "Je suis persuadé que la plupart des Américains, quelle que soit leur race, pensent que s'il avait été un jeune Blanc vivant dans un quartier tranquille, cela ne serait probablement pas arrivé." Simultanément, Hillary Clinton, alors candidate au poste de sénateur de l'État de New York, en appelle à un meilleur recrutement et à un meilleur entraînement de la police pour qu'elle "reflète la diversité ethnique" de la ville. Mais pour son maire, Rudy Giuliani, le procès a été "juste".

La rédaction



© IM média.

Pendant le carnaval
caribéen de Brooklyn,
à New York.

comportement. 65 % des policiers rencontrés furent jugés très professionnels, 5 % furent estimés peu coopératifs, tandis que 15 % se montraient très évasifs, les 15 % restants étant très hostiles.

Les policiers adoptaient différents types de comportement pour répondre aux demandes de renseignements sur les procédures de dépôt de plaintes. Un policier employa des ruses destinées à gagner du temps. Trois policiers expliquèrent les politiques de dépôt de plaintes en utilisant la négociation-médiation. Neuf furent considérés comme professionnels, tandis que quatre utilisèrent des tactiques de confrontation et d'intimidation et que trois semblaient ignorer les politiques en vigueur.

“Testings” dans les commissariats

Sur les vingt visites à des postes de police, il y en eut sept où un ou plusieurs policiers fournirent des informations complètement inexactes. Treize demandes ayant trait aux procédures de dépôt de plaintes eurent pour résultat qu'un policier fournisse des informations plutôt exactes. On remarquera que sur ces treize visites-là, douze policiers furent considérés comme très professionnels. En revanche, sur les sept demandes ayant abouti à des réponses complètement inexactes, une seule mettait en jeu un policier jugé professionnel et six impliquaient des agents peu coopératifs, très évasifs ou très hostiles.

Des enquêtes similaires effectuées sur les services de police du New Jersey donnèrent des résultats analogues. Il en ressort que les services responsables de l'exécution de la loi appliquaient les procédures d'enregistrement d'une façon très inégale ; certains fonctionnaires étaient hostiles ou évasifs, tandis que d'autres étaient très profession-

nels. Ces différences d'approche à la réception des plaintes dénotent un manque de formation, ou peut-être un échec de l'engagement à améliorer les relations police-public en prenant en compte les plaintes des particuliers. La constante de nos enquêtes fut le caractère très imprévisible de chaque rencontre avec le personnel testé. Si les policiers ne fournissent pas d'informations exactes et systématiques sur la façon dont les citoyens peuvent déposer une plainte pour inconduite et si les citoyens se voient dissuadés ou intimidés quand ils effectuent cette démarche, il est possible que les données rassemblées par la police sur cette question ne soient pas fiables.

Les enquêtes à la caméra cachée ont fourni un aperçu du monde du maintien de l'ordre, au-delà des récits anecdotiques et non étayés des victimes supposées d'inconduite, et au-delà des données filtrées fournies par les services du maintien de l'ordre sur leur propre comportement. Il n'y a aucun moyen d'interpréter ce qui se passe réellement lors du dépôt des plaintes contre la police, sans procéder à d'autres enquêtes et rassembler davantage de données. Notre étude a fait apparaître le besoin d'une base de données nationale fournissant des chiffres exacts, non influencés par les services de police, et d'une norme uniforme pour l'enregistrement des plaintes, afin d'éviter les confrontations et les problèmes entre la police et les représentants des communautés. ◀

Traduit de l'anglais par Mona de Pracontal



Laurence Gervais, "Chicago, chronique du ghetto"
► Dossier *Australie, Canada, USA - Le multiculturel dans tous ses états*,
n° 1174, mars 1994